

## Enquête pluridisciplinaire d'évaluation du risque chimique dans les entreprises de peinture.<sup>◇</sup>

**Dr Florence BAJON-THERY, Dr Eva REBESCHINI, K. LEANDRE**

Débutant en 2005, peu après la parution du décret « Prévention du risque chimique » (23/12/2003), cette enquête s'est intéressée à la réalité du risque chimique dans les entreprises de peinture. Elle a été l'occasion d'un partenariat avec la CRAM-SE et l'OPPBTP, s'inscrivant également dans le Plan Régional Santé-Travail (volet « évaluation des risques »).

L'ensemble des acteurs du service de santé de l'ASTBTP13 a participé à cette enquête. Les informations recueillies concernaient les produits utilisés par les entreprises de peintures et leurs conditions d'utilisation, les équipements de protection individuelle (EPI) fournis, les produits d'hygiène cutanée proposés. Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits identifiés ont été étudiées pour connaître les substances chimiques entrant dans leur composition et leur dangerosité.

L'enquête a été menée dans 44 entreprises, quelle que soit leur taille, soit 12.6% de nos adhérents peintres. 457 produits ont été recensés et l'analyse des FDS a révélé 175 substances chimiques distinctes. Au total 50% des produits sont non étiquetés. Nous avons retrouvé 2% de produits étiquetés « Toxiques », essentiellement des décapants ; les substances identifiées étaient : méthanol, dichlorométhane, dérivés du plomb, toluène, trichloroéthylène. 16% des produits étaient étiquetés « Nocifs », et contenaient du : xylène, ethylbenzène, acétate de 2-méthoxy1méthylethyl, des solvants naphtas légers. Nous avons relevé 12 substances réglementairement classées CMR, ces substances étaient superposables à celles retrouvées dans les produits « Toxiques » ; près de 20% des FDS comptaient une substance CMR. Parmi les produits non étiquetés, on a retrouvé des substances classées dangereuses dans 109 produits ; il peut s'agir d'un défaut d'étiquetage, des données imprécises manquantes sur la nature ou la concentration de substances. Nous ne développerons pas ici les données recueillies concernant les produits « Irritants ». Notons néanmoins que 12% des produits étaient classés « Nocifs pour l'environnement » pointant la problématique de l'élimination des déchets, souvent non résolue.

Notre attention a été retenue par le nombre élevé de fabricants identifiés (71 au total) alors que le nombre de maisons-mères est restreint. Au moment de notre travail, nous avons mis en évidence des différences de « dangerosité » de formulation d'un fabricant à

---

<sup>◇</sup> Dr Florence BAJON-THERY,  
Dr Eva REBESCHINI, K.LEANDRE, les médecins de l'ASTBTP 13  
[bajon.florence@asmtbtp-marseille.fr](mailto:bajon.florence@asmtbtp-marseille.fr)

l'autre, avec chez certains des substances classées déclinées dans l'ensemble d'une gamme de produits.

L'étude des conditions de manipulation confirmait les éléments connus dans les entreprises de peinture. Les EPI étaient parfois inadaptés : masques à poussières pour des peintures toxiques, gants en coton ; concernant l'hygiène cutanée, l'utilisation de savon microbille arrivait loin devant les pâtes spéciales peintres ou les crèmes barrières, tandis que le white spirit serait peu mis à disposition.

L'exploitation de nos résultats a donné lieu à la rédaction d'une « fiche-retour » : synthèse des résultats de l'enquête, accompagnée de recommandations de prévention concernant le choix des produits, les EPI adaptés, les mesures d'hygiène cutanée préconisées. Cette fiche a été délivrée aux employeurs des entreprises participant à l'enquête, et plus largement à l'ensemble de nos adhérents peintres, lors de visites d'entreprises ou des visites médicales de salariés concernés.

Comment s'est articulée la pluridisciplinarité ? Au cours de l'enquête, nos partenaires CRAM-SE et OPPBTP ont suivis les différents étapes d'exploitation des résultats. La CRAM-SE est intervenue auprès des fabricants de peintures, pour inciter ceux-ci à l'élimination ou la substitution des CMR dans leurs formulations. Le partenariat avec l'OPPBTP s'est articulé autour du logiciel LARA-BTP : les entreprises participantes ont fait l'objet d'échanges d'informations avec l'OPPBTP proposant des contrats de progrès à certains employeurs. Nous nous sommes également attachés à rencontrer les instances représentatives de ce secteur d'activité : section peinture de la FFB et de la CAPEB, chambre des métiers, afin de leur faire part de nos constats et diffuser nos résultats et notre fiche-support.